

INTÉGREZ DES COLLABORATEURS PERFORMANTS
RÉPONDEZ AUX OBLIGATIONS LÉGALES
RÉDUISEZ VOS CONTRIBUTIONS
PROMOUVEZ LA DIVERSITÉ

iTekway

Quand l'inclusion donne du génie

Pourquoi collaborer avec iTekway ?

*Pour répondre à l'OETH
& réduire vos cotisations AGEFIPH*

itekway.com

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) est fixée à **6%** pour les **entreprises privées de 20 salariés et plus**. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent déclarer leur nombre de salariés handicapés via la Déclaration Sociale Nominative (DSN). L'unité d'assujettissement n'est plus l'établissement mais l'entreprise : si une entreprise possède plusieurs établissements, l'obligation d'emploi s'applique à la somme des effectifs de chacun des établissements faisant partie de l'entreprise.

Les entreprises ne remplissant pas ou pas complètement cette obligation doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées).

Avec son agrément Entreprise Adaptée, iTekway vous aide à répondre à ces obligations et à réduire le montant de votre contribution.

ITEKWAY, ENTREPRISE ADAPTÉE

Forts de notre agrément Entreprise Adaptée (EA), attribué par la **DIRECCTE**, nous permettons à nos clients de **répondre aux engagements d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)** et de **promouvoir la diversité (RSE)** tout en **minorant leurs contributions Agefiph**.

Les Entreprises Adaptées (EA) appartiennent au secteur marchand et comptent **au moins 55% de personnes en situation de handicap dans leur effectif total**.

Que vous soyez une PME ou un grand groupe, vous avez la possibilité de sous-traiter certaines de vos activités auprès d'une entreprise du secteur adapté.

iTekway contribue à apporter un autre regard sur le handicap et vous permet de concilier rencontre professionnelle et enrichissement de vos expertises métiers.

RÉDUISEZ VOS COTISATIONS AGEFIPH

Exemple

CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE

Une entreprise compte **298 salariés**.
Son taux d'emploi de **BOETH est de 4,10 %**
(moyenne annuelle).

Sa **CONTRIBUTION BRUTE** est de **22 500 €**.



EXEMPLE DE DÉDUCTION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE

Cette entreprise a choisi de faire appel à iTekway pour **sous-traiter** des activités en **prestation de service**, ou pour l'**audit**, le **conseil** et les travaux de **mise aux normes d'accessibilité** de ses locaux.

- ▶ Sur l'année, le **total des prestations** facturées par iTekway est de **15 000 €**.
- ▶ L'entreprise pourrait **déduire** de sa **contribution AGEFIPH** jusqu'à **30 %** du **montant total** de la prestation.

CONTRIBUTION NETTE

Grâce à la collaboration de cette entreprise avec iTekway,
sa **CONTRIBUTION NETTE** pourrait être de **18 000 €** au lieu de **22 500 €**.

Ce calcul vous est présenté à titre d'exemple. La simulation de votre contribution annuelle sera réalisée avec les éléments que vous nous transmettez et nous ne pourrions pas garantir sa précision. Elle ne remplacera en aucun cas votre déclaration légale.



DIRECCTE



Une aide au calcul de votre contribution & à la définition de votre besoin ?
Contactez-nous.

Département opérationnel & commercial
contacts.itekway@itekway.com
06 48 77 24 97



Consultez nos profils disponibles